

Communiqué de presse

Amélioration de l'environnement des affaires, attractivité du Maroc à l'international, et appui aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) : Un partenariat unique et fructueux

L'un des principaux défis auquel le Maroc se trouve confronté est le taux de chômage élevé, en particulier parmi les jeunes. Les toutes petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) représentent 98% du secteur privé marocain et réalisent environ 40% du produit intérieur brut (PIB). Toutefois, elles sont encore loin d'avoir épuisé tout leur potentiel de croissance et d'emplois. Les processus de réforme économiques et politiques, la promotion des toutes petites, petites et moyennes entreprises, de créateurs d'entreprises et d'entrepreneurs indépendants ainsi que l'amélioration de l'accès au financement créent les conditions-cadres nécessaires à une croissance durable et inclusive ayant un impact positif sur l'emploi.

C'est dans ce cadre-là que La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, en partenariat avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique, et avec d'autres partenaires publics et privés, est chargée de mettre en œuvre, sur la période de septembre 2015 à décembre 2020, la phase III du projet « Programme d'Appui aux Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises - Taahil Al Moukawalat » (Projet TAM III).

L'objectif du Programme étant que les services publics, les services d'accompagnements publics et privés et les services financiers pour les TPE/PME marocains soient améliorés.

Dans le cadre du projet « Amélioration de l'Environnement des Affaires », le Programme TAM III de la GIZ, accompagne le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) à déployer sa stratégie afin d'améliorer les indicateurs Doing Business et renforcer l'attractivité du Royaume du Maroc pour l'investissement national et international.

Pour ce faire, la GIZ a accompagné le CNEA dans la mise en œuvre de plusieurs projets, notamment dans la mise en place de plateformes digitales qui renforcent les efforts du Royaume du Maroc en termes de digitalisation et développement d'une économie numérique dans le pays, ainsi que dans la mise en place de réformes législatives qui ont permis au Royaume du Maroc d'améliorer son arsenal juridique en faveur de l'entrepreneuriat et de l'investissement.

Plus concrètement, la GIZ collabore avec le CNEA à l'amélioration du cadre juridique des affaires, notamment l'insolvabilité des entreprises. Aussi, la GIZ collabore avec le CNEA sur le volet de simplification et dématérialisation des démarches administratives telles que la délivrance d'autorisations de construction, le transfert de propriétés ainsi que le paiement d'impôts et de taxes via internet. L'objectif étant de promouvoir la transparence pour

permettre aux entrepreneurs et créateurs d'entreprises de mieux accéder aux informations et leur faciliter les interactions avec l'administration.

L'apport technique de la GIZ a concerné aussi la mise en place de systèmes de suivi des réformes entamées au Maroc (exemple : Plateforme collaborative, baromètre du climat des affaires, etc...) afin d'améliorer l'efficacité et la mesure d'impact de ces réformes.

La progression du Royaume du Maroc dans le classement Doing Business établi par la Banque Mondiale depuis la signature en 2015 du programme TAMIII témoigne de l'efficacité des actions communes entreprises par la GIZ et le CNEA dans le cadre de ce partenariat. L'engagement et la collaboration des partenaires permettra l'atteinte de l'objectif gouvernemental du Royaume du Maroc et accéder au cercle des 50 des premières économies dans le monde en matière d'amélioration de l'environnement des affaires d'ici 2021.